



**Municipalité de Chartierville**  
**27, rue St-Jean-Baptiste**  
**Chartierville, Qc JOB 1K0**

## AVIS PUBLIC

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

**QUE** le Conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire du 23 avril 2025 le projet de règlement numéros 2025-03;

**QUE** ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 101-2001 afin de corriger le numéro de la zone RU-7 créée par le règlement 2024-03;

**QUE** ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire puisqu'il s'agit simplement de corriger un numéro de zone;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 5 mai 2025, à compter de 18 h 30, dans la salle municipale située au 27, rue St-Jean-Baptiste, à Chartierville;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

**QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de la municipalité de Chartierville située au 27, rue St-Jean-Baptiste, à Chartierville pendant les heures d'ouverture du bureau soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que sur le site internet ([www.chartierville.ca](http://www.chartierville.ca)).

DONNÉ À CHARTIERVILLE, CE VINGT - CINQUIÈME (25<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 25<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE VINGT-CINQUIÈME (25<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

---